

ANNEMASSE – VIUZ-EN-SALLAZ – DOUVAINE – SALLANCHES – ST JULIEN EN GENEVOIS -THONON

HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Prix de vente supérieur à 300 001 €	5% T.T.C.
Prix de vente de 100 001 € à 300 000 €	6% T.T.C.
Prix de vente de 50 001 € à 100 000 €	7.000 € T.T.C.
Prix de vente de 25 001 € à 50 000 €	5.000 € T.T.C.
Prix de vente inférieur ou égal à 25 000 €	2.500 € T.T.C.

Programmes Neufs : entre 3% et 9% H.T. du prix de vente T.T.C *

Les honoraires de transaction immobilière sont à la charge du vendeur suivant les conditions indiquées dans le mandat de vente ou à la charge de l'acquéreur dans le cadre de la vente d'un bien issu d'une succession.

Compte séquestre (Article 5 de la loi 70-9 du 2/01/70) : Crédit Agricole des Savoie – Compte Transaction n°96721760321

*(*Conditions disponible en agence)*

* T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

Mise à jour le 01/01/2026

Le Réseau d'Agences Immobilières du Crédit Agricole des Savoie

SAS SQUARE HABITAT • TRANSACTION • GESTION LOCATIVE

« Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie »

Siège social

50 route des Vallées
74100 ANNEMASSE
Tél. : 04.50.95.66.66
annemasse@squarehabitat.fr

3 rue de la Paix
74250 VIUZ EN SALLAZ
Tél. : 04.50.36.81.37
viuz@squarehabitat.fr

103 Place de la Grenette
74700 SALLANCHES
Tél : 04. 50. 93. 74 .10
sallanches@squarehabitat.fr

Route de Thonon
Centre commercial Domino
74140 DOUVAINE
Tél. : 04.50.95.04.10
douvaine@squarehabitat.fr

ANNEMASSE – VIUZ-EN-SALLAZ – DOUVAINE – SALLANCHES – ST JULIEN EN GENEVOIS - THONON

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Honoraires de Location (Chapitre 1^{er} du titre 1^{er} de la loi n° 89.462 du 6/07/89, modifié par la loi n°2014-366 du 24 mars – art 1- ALUR)

Ces honoraires sont calculés sur la base du loyer annuel net de charges ; « prix maximum »	BAILLEUR		LOCATAIRE *	
	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.

Honoraires d'entremise et de négociation	2 %	1.67%		
Honoraires pour la visite des lieux	1 %	0.83%	1 %	0.83%
Honoraires pour la constitution du dossier locataire	1 %	0.83%	1 %	0.83%
Honoraires de rédaction de bail	3 %	2.50%	3 %	2.50%
Honoraires de l'établissement de l'état des lieux	2 %	1.67%	2 %	1.67%

* La part locataire est plafonnée en fonction du décret N°2014-890 en date du 1^{er} août 2014, publié au JO le 6 août 2014 ; plafonds révisés par Arrêté du 13 novembre 2025 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2025.

Honoraires de Gérance Locative (% des sommes encaissées, à la charge du bailleur) ; « prix maximum »

- Honoraires : 8.40 % T.T.C. (7 % H.T.)**
- Programme Neuf « labellisé » par le Crédit Agricole des Savoie et Square Habitat : 7.20 % T.T.C (6 % H.T)**
- Aide à la déclaration des revenus fonciers (ADRF) : 90 € T.T.C**
- Clôture de mandat : 100 € T.T.C**

Option

- Garanties des loyers impayés + Détériorations + Défense et Recours : 2,85 % T.T.C. des sommes dues**
(Loyers + charges y compris taxe d'assurance, TVA et frais de gestion)

Honoraires conseil et prestations annexes : Facturation à la vacation horaire: 48,00 € T.T.C. (40,00 € H.T.)

* T.V.A. au taux en vigueur : 20 %

Mise à jour le 01/01/2026

Le Réseau d'Agences Immobilières du Crédit Agricole des Savoie

SAS SQUARE HABITAT • TRANSACTION • GESTION LOCATIVE

« Filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Savoie »

Siège social

50 route des Vallées

74100 ANNEMASSE

Tél. : 04.50.95.66.66

annemasse@squarehabitat.fr

3 rue de la Paix

74250 VIUZ EN SALLAZ

Tél. : 04.50.36.81.37

viuz@squarehabitat.fr

103 Place de la Grenette

74700 SALLANCHES

Tél. : 04. 50. 93. 74. 10

sallanches@squarehabitat.fr

Route de Thonon

Centre commercial Domino

74140 DOUVAINE

Tél. : 04.50.95.04.10

douvaine@squarehabitat.fr

www.squarehabitat.fr